



Municipalité rurale de Saint-Laurent
Réunion régulière
18 Aout, 2021

PROCÈS-VERBAL

Une réunion ordinaire du conseil a eu lieu le mercredi le 18 Aout, 2021 dans la salle du conseil, située au 16, route commémorative des anciens combattants, St. Laurent, Manitoba.

Present: Préfete Cheryl Smith, Conseillers Frank Bruce, Phil Mathews, Jerry Combot, Vern Coutu et AAP Hilda Zotter

Rappeler à l'ordre

La Préfete Cheryl Bruce a ouvert la réunion à 10 h 00.

Adoption de l'ordre du jour

Res #243/2021 Mathews - Combot
IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la date d'aujourd'hui soit adopté tel qu'amendé.

....Adopté

Confirmation du procès-verbal

Rés #244/2021 Bruce - Coutu
QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le procès-verbal de :
Réunion des directeurs de CDC - 21 avril 2021
Réunion ordinaire du conseil — 16 juin 2021
Réunion extraordinaire du conseil—22 juin 2021
Réunion extraordinaire du conseil — 2 juillet 2022
Réunion spéciale du conseil — 5 juillet 2021
Conseil ordinaire — 14 juillet 2021

Réunion des directeurs du CDC — 14 juillet 2021

Être par la présente approuvé par le Conseil tel que circulé.

....Adopté

Rapports des comités

Tous les rapports reportés à la prochaine réunion

Finances et comptabilité

Res #245/2021

Mathews - Bruce

IL EST RÉSOLU QUE les indemnités du conseil pour août 2021 et les dépenses pour juillet 2021 soient approuvées comme suit :

	Cheryl Smith	Phil Mathews	Frank Bruce	Vern Coutu	Jerry Combot
Indemnité	1000.00	800.00	900.00	800.00	800.00
Kilométrage	475.00	50.00	225.00	0.00	0.00
Conference	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Mileage	37.50	0.00	30.00	0.00	0.00
Blue Cross (BC)	-399.91	-159.76	-399.91	-399.91	-399.91
BC (paye par RM)	399.91	159.76	399.91	399.91	399.91
CPP	-64,49	-30.43	-45.42	-27.70	-2770
Deduction Fed/Prov Tax	-53.91	0.00	-150.00	0.00	0.00
Total	1394.10	819.57	959.58	772.30	772.30

....Adopté

Res #246/2021

Mathews – Coutu

IL EST RÉSOLU QUE les comptes créditeurs au 13 août 2021, libellés sous les numéros de chèque 30302 à 30419 et totalisant 207 871,52 \$ soient par la présente approuvés pour paiement.

....Adopté

Res #247/2021

Mathews – Combot

ATTENDU QUE des dons de bienfaisance ont été reçus par la M.R. de St-Laurent à payer comme suit :

- a. De Gwendolyn Johnson au montant de 100,00 \$ au Oak Point Community Club pour la reconstruction de la salle à la mémoire de Lloyd Clegg;
- b. De Mariena Chartrand au montant de 100,00 \$ à Oak Point Club communautaire pour la reconstruction de la salle ;
- c. De Jerry Combot au montant de 775,00 \$ aux programmes d'été pour étudiants de la MR.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve que les paiements ci-dessus soient effectués.

...Adopté

Res #248/2021 Mathews – Bruce

ATTENDU QUE la première phase de la restauration de l'ancien hôtel de ville a été annoncée et que les soumissions ont été reçues.

ET ATTENDU QUE le soumissionnaire retenu est Appleyard Homes au montant de 16 233,70 \$.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve le contrat à App[eyard Homes.

....Adopté

DELEGATIONS

- Aucun

POMPIERS

Objet : Incendie entre Sheringham et Laurentia — Le Conseil a remercié l'incendie Département pour leurs efforts. Problèmes signalés concernant des pannes mécaniques qui doivent être résolues.

Affaires nouvelles et inachevées

Res #249/2021 Bruce - Coutu

IL EST RÉSOLU QUE le règlement 4/2021, étant un règlement visant à fournir aux résidents les tarifs les plus à jour sur les frais, amendes et frais mis en œuvre par la MR, soit par la présente lu en première lecture

...Adopté

Res #250/2021 Coutu - Combot

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement 4/2021, étant un règlement visant à fournir aux résidents les tarifs les plus à jour sur les frais, amendes et frais mis en œuvre par la MR, soit par la présente lu en deuxième lecture.

...Adopté

Res #251/2021 Bruce - Combot

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement 5/2021, étant un règlement pour réglementer le stationnement des véhicules, soit par la présente donné en première lecture.

Res #252/2021 Bruce – Combot

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Règlement 5/2021 pour réglementer le stationnement des véhicules, soit par la présente lu en deuxième lecture.

...Adopté

Res #253/2021 Combot – Coutu

IL EST RÉSOLU QUE le règlement 6/2021, étant un règlement pour prévoir la conception, la construction, l'érection, le placement et l'occupation de nouveaux bâtiments et la modification, la reconstruction, la démolition, l'enlèvement, la relocalisation, l'occupation et le changement d'occupation des bâtiments existants, passe en première lecture.

...Adopté

Res #254/2021 Coutu – Combot

IL EST RÉSOLU QUE le règlement 6/2021, étant un règlement pour prévoir la conception, la construction, l'érection, le placement et l'occupation de nouveaux bâtiments et l'après-construction, la démolition, l'enlèvement, la relocalisation, l'occupation et le changement d'occupation des bâtiments existants, passe en deuxième lecture.

...Adopté

Res #255/2021 Mathews – Combot

IL EST RÉSOLU QUE le règlement 7/2021, étant un amendement au règlement 3/13 pour prévoir la réglementation du bruit inutile et nuisible, soit par la présente lu en première lecture.

...Adopté

Res #256/2021 Coutu – Bruce

IL EST RÉSOLU QUE l'arrêté 7/2021, étant un amendement à l'arrêté 3/13 pour prévoir la réglementation du bruit inutile et nuisible, soit par la présente lu en deuxième lecture.

...Adopté

Res #257/2021 Bruce – Combot

IL EST RÉSOLU QUE le règlement 8/2021, étant un amendement au règlement 1/05 pour prévoir la réglementation des biens inesthétiques, soit par la présente lu en première lecture.

...Adopté

Res #258/2021 Combot – Mathews

IL EST RÉSOLU QUE le règlement 8/2021, étant un amendement au règlement 1/05 pour prévoir la réglementation des biens inesthétiques, soit par la présente lu en deuxième lecture.

...Adopté

Res #259/2021 Coutu – Bruce

ATTENDU QUE la MR est propriétaire du 24 Buors Lane et du 44 Buors Lane et a obtenu les levés des deux propriétés.

ET ATTENDU QU'il serait avantageux dans la tendance actuelle du marché d'offrir les deux propriétés à vendre.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU que le conseil approuve que les deux propriétés soient offertes par appel d'offres public avec conditions.

ET IL EST AUSSI RÉSOLU qu'un comité soit nommé pour travailler sur les détails de l'appel d'offres, les conditions et la communication avec le conseiller juridique et que ce comité soit composé de Jerry Combot (président), des membres du comité Phil Mathews et du directeur général.

...Adopté

Res #260/2021 Bruce – Combot

ATTENDU QUE l'Association de la plage Laurentia organise son rôti de maïs annuel le long week-end de septembre (date et heure non encore confirmées) et demande une couverture d'assurance en vertu de l'assurance responsabilité civile générale de la MR, l'utilisation du porta potty, et invite le conseil et le personnel pour la fréquentation.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU que le Conseil et le personnel remercient l'Association pour leur invitation et autorisent le directeur général à demander une

couverture d'assurance auprès du fournisseur d'assurance de la MR pour le rôti de maïs et autorisent l'utilisation du porta potty.

...Adopté

Res #261/2021 Mathews - Combot

ATTENDU QUE l'Association Twin Lakes Beach tient son assemblée générale annuelle le dimanche 22 août 2021 à 10h00 au Centre récréatif St-Laurent et a invité la présence du préfet,

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la présence du préfet Smith et de tout le conseil à ladite AGA.

Res #262/2021 Mathews – Combot

ATTENDU QUE la date limite pour déposer l'état de financement de la campagne électorale pour la Bi-élection municipale 2020 était le 10 juin 2021.

ET ATTENDU QUE les personnes suivantes qui se sont inscrites pour être mises en candidature pour le siège du conseil pour l'élection partielle municipale de 2020 n'ont pas soumis, à la date limite ci-dessus, un état de financement de la campagne électorale au AAG ou au SEO :

1. Lavern Gooding
2. Christine Chartrand

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QU'une copie de cette résolution soit déposée auprès du SEO de la Municipalité, Ernie Epp, de Way to Go Consulting.

...Adopté

Res #263/2021 Bruce – Combot

ATTENDU QU'il est opportun de faire reconnaître les racines historiques et le paysage démographique de la M.R. de Saint-Laurent, comme en témoignent au moins 750 résidents permanents métis autodéclarés sur un total de 1 338 au recensement de 2016.

ET ATTENDU QUE quatre des cinq membres actuels du conseil de la M.R. de Saint-Laurent s'identifient comme Métis,

IL EST AINSI RÉSOLU QUE la M.R. de Saint-Laurent est une communauté dirigée par des Autochtones et à majorité autochtone, à la fois historiquement et actuellement.

Questions CDC

Res # 264/2021 Mathews - Combot

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil s'ajourne à la réunion du CDC.

...Adopté

Les procès-verbaux de la réunion du CDC sont conservés sous pli séparé.

Res #265/2021 Bruce – Combot

IL EST RÉSOLU QUE la réunion du CCL se termine et que le Conseil reprenne l'ordre du jour de la réunion régulière.

...Adopté

Res #266/2021 Mathews – Coutu

ATTENDU QUE la Corporation de développement communautaire de Saint-Laurent présente une demande au Fonds de revitalisation communautaire canadien (FRCC) pour la mise en place d'une passerelle pavée en caoutchouc de 500 à 600 pieds sur la propriété CDC/ALC, estimée à un coût de 51 000 \$ à 60 000 \$, à financer intégralement par le FRCC.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU PAR LA PRÉSENTE QUE :

1. Le conseil approuve la soumission de la demande pour le projet et l'engagement envers ledit projet car il serait très bénéfique pour la santé de la communauté, en particulier les personnes âgées, car le projet serait situé à proximité du Centre de vie assistée Saint-Laurent, le MMF Seniors Complex et le Laurentia Lodge, qui sont tous des résidents d'une population vieillissante.
2. Le Conseil approuve la construction du projet sur le terrain appartenant à la Corporation (situé au 51 Parish Lane, dans la MR de St. Laurent).

...Adopté

Res #267/2021 Bruce – Combot

ATTENDU QUE Alexander Krawchuk et Carroll Akerstream, propriétaires du 320, chemin Venice Sud, demandent la permission d'installer un foyer et une terrasse environnante sur l'emprise routière municipale adjacente à leur propriété.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve ledit placement et conclue une entente avec Krawchuk et Akerstream.

ATTENDU QUE Alexander Krawchuk et Carroll Akerstream, propriétaires du 320, chemin Venice Sud, demandent la permission d'installer un foyer et une terrasse environnante sur l'emprise routière municipale adjacente à leur propriété.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve ledit placement et conclue une entente avec Krawchuk et Akerstream.

...Vaincu

Comité en conseil fermé

Res #268/2021

Mathews – Coutu

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil se transforme en comité en conseil fermé.

...Adopté

Res #269/2021

Mathews - Combot

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE ce comité se lève et que le Conseil se réunisse à nouveau.

...Adopté

ZONAGE ET LOTISSEMENT

Audience publique

Res #270/2021

Mathews – Bruce

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ajourne jusqu'à l'audience publique prévue.

..Adopté

Res #271/2021

Coutu – Bruce

IL EST RÉSOLU QUE l'audience publique soit close et que le Conseil reprenne l'ordre du jour de la réunion régulière.

....Adoptée La présidente (préfete) lit les salutations et les procédures.

Res #272/2021

Bruce – Combot

10 h 45 — Modification A lication n° VSTL-03-21

ATTENDU QUE la demande de modification no VSTL-05-21 a été reçue du propriétaire et demandeur JDEK Construction/Jamie Coutu concernant la propriété située au lot 7, bloc 3, plan 15104, #8 Lily Bay, dans la M.R. de Saint-Laurent, Manitoba.

ET ATTENDU QUE ladite demande de variation vise à faire varier la variation de cour avant et latérale de 30 pi (avant) et 5 pi (côté) à 20 pi (avant) et 3 pi (côté) pour permettre à l'emplacement d'une maison mobile de se conformer aux le règlement de zonage.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve ladite variation.

..Adopté

Res #273/2021

Bruce - Coutu

ATTENDU QUE la demande d'utilisation conditionnelle no CUSTL-03-21 a été reçue du propriétaire/demandeur Shaun Slavuta et Marcelle Lussier en ce qui concerne la propriété située au lot 1, plan 7408, #664, chemin Venice Sud, dans le M.R. de Saint-Laurent, Manitoba.

ET ATTENDU QUE ladite demande d'utilisation conditionnelle est d'autoriser un stand de nourriture sur ladite propriété sous la rubrique "Restaurants, cafés, kiosques de rafraîchissements et similaires.

IL EST DONC RÉSOLU QUE le conseil approuve ladite utilisation conditionnelle à condition que le propriétaire/demandeur adhère aux conditions suivantes :

1. Preuve de permis provincial approprié tel que requis pour le type (Manitoba Health, Officier du commissaire aux incendies), y compris le certificat de manipulateur d'aliments
2. Preuve d'assurance responsabilité civile
3. Déchets à trier pour recyclage et à apporter directement par le propriétaire/demandeur au site de transfert des déchets
4. Les déchets doivent être conservés dans des conteneurs sécurisés et inaccessibles au vent ou aux animaux et doivent être retirés quotidiennement pour décourager les visites d'animaux
5. Stationnement autorisé uniquement sur la propriété du propriétaire/demandeur - stationnement interdit sur Venice Road South
6. Heures d'ouverture de _____ à _____ chaque jour de la semaine de la longue fin de semaine de mai à la longue fin de semaine de septembre inclusivement 7.

...Vaincu

TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

- Aucun

Correspondance/Informations/Procès-verbaux des autres

Correspondance/Informations

- Lettre de Sandpiper Beach Assoc. en date du 8 août 2021
- GRC - Rapport statistique mensuel daté du 5 août 2021
- Ombudsman du Manitoba — lettre datée du 14 juillet 2021 — COVID et fournisseurs de services publics
- Relations avec les municipalités — copie conforme de la lettre aux demandes de renseignements du public concernant les frais du parc Gros Arbre datée du 21 juillet 2021
- Relations municipales - copie conforme de la lettre à l'Association portugaise concernant les frais du parc Gros Arbre datée du 28 juillet 2021
- Province du Manitoba — Bulletin — juillet 2021 — concernant le projet de canaux de distribution

Procès-verbal des autres

- Aucun

Ajourner

Res #274/2021

Mathews - Combot

IL EST RÉSOLU QUE cette réunion s'ajourne maintenant à 11 h 43.

.....Adopté

Préfete

AAP